



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 1 1983

A/38/494
12 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RESOLUTION
1983-1

Trente-huitième session
Points 12, 38, 78 et 79 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 10 octobre 1983, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent adjoint du Bangladesh auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Les Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 ont prononcé la clôture de leur réunion cet après-midi en adoptant une déclaration (annexe). La Déclaration porte sur d'importantes questions économiques dans le domaine de la coopération multilatérale pour le développement, ainsi que sur différentes questions importantes présentant un intérêt pour l'Assemblée générale à sa trente-huitième session. Plus précisément, la Déclaration aura des incidences importantes sur les délibérations qui se dérouleront au titre des points 12, 38, 78 et 79 de l'ordre du jour. Je vous adresse ci-joint un exemplaire de la Déclaration pour votre information.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration des Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 comme document de l'Organisation des Nations Unies de manière à faciliter plus avant les délibérations au cours de la présente session de l'Assemblée générale au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Président du Groupe des 77,

(Signé) Farooq SOBHAN

ANNEXE

Déclaration des Ministres des affaires étrangères
des Etats membres du Groupe des 77

Les Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 ont tenu leur septième Réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 6, 7 et 10 octobre 1983, afin d'examiner l'évolution de la situation économique mondiale et de la coopération internationale pour le développement depuis leur dernière rencontre en octobre 1982 et de se préparer pour la trente-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les Ministres ont également procédé à un examen et une évaluation approfondis de l'application du Programme d'action de Caracas pour la coopération économique entre pays en développement.

I

1. Les Ministres ont noté avec une vive préoccupation que la crise qui frappait actuellement l'économie mondiale était la plus étendue et la plus dangereuse depuis les années 1930 et que c'étaient les pays en développement qui avaient été le plus durement touchés par les effets négatifs de cette crise, qui avait pris naissance dans certains des principaux pays industrialisés. Ils ont constaté que tous les indicateurs de la croissance économique révélaient une situation critique et alarmante dans les pays en développement, et notamment dans les pays les moins avancés. Le processus de développement des pays en développement avait été gravement perturbé et s'était quasiment enrayé dans de nombreux pays. Ils ont également noté avec une profonde inquiétude qu'un processus d'ajustement rigoureux avait été imposé aux pays en développement. Le système des échanges commerciaux, monétaires et financiers internationaux, inadéquat et inéquitable, avait soumis les économies des pays en développement à des contraintes sévères, avec pour conséquence une stagnation, et même une baisse, de croissance. Le commerce international était entré dans une période de stagnation et de récession, et était asphyxié par la forte instabilité du prix des produits de base, la multiplication des barrières protectionnistes et le poids de la dette extérieure, si bien que les pays en développement n'étaient pas en mesure de maintenir leur activité économique au niveau requis. Les Ministres se sont déclarés préoccupés par le fait que leurs gouvernements avaient été souvent contraints de réagir en adoptant des mesures douloureuses afin de réduire de façon draconienne la portée de leurs programmes de développement.

2. Les Ministres ont vivement regretté l'absence de progrès en ce qui concerne l'instauration du nouvel ordre économique international. A cet égard, ils ont rappelé que les principaux pays industrialisés n'avaient pas encore fait connaître leur sentiment sur les contre-propositions avancées il y a plus de 15 mois par le Groupe des 77, au sujet de l'ouverture des négociations globales, et ils s'en sont montrés vivement contrariés. Ils ont déploré qu'après plus de quatre années de

négociations difficiles, au cours desquelles le Groupe des 77 s'était toujours montré conciliant et souple, il n'ait pas été possible de lancer les négociations globales, parce que certains pays développés n'avaient toujours pas la volonté politique nécessaire. Dans la même perspective, ils ont également déploré l'absence de progrès réels à l'issue de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les Ministres se sont dits par ailleurs préoccupés par le fait qu'aucun accord ne soit intervenu sur des mesures immédiates en faveur des pays en développement, telles qu'elles sont envisagées dans la résolution 37/252 de l'Assemblée générale, du 21 décembre 1982.

3. Les Ministres ont réaffirmé que la détérioration de la situation économique dans le monde était essentiellement la conséquence d'inadaptations structurelles profondes dans presque tous les rouages du système économique international et que si l'on n'y apportait pas une solution d'urgence, non seulement la crise économique actuelle s'aggraverait, mais de surcroît elle mettrait sérieusement en danger la paix et la stabilité mondiales.

4. Cette crise ne pourrait être surmontée que si l'on se décidait à rechercher des solutions complètes et intégrées aux problèmes conjoncturels et structurels qui caractérisaient l'économie mondiale et l'ordre économique international actuel. Pour être adéquates, ces solutions devraient comporter l'adoption de politiques appropriées et concertées par la communauté internationale, et notamment par les pays développés compte tenu de leur responsabilité face à la crise actuelle. Dans ce contexte, il fallait adopter une approche mondiale et intégrée qui reflète l'interdépendance des pays développés et des pays en développement, et l'imbrication des problèmes qui caractérisaient le système économique international. L'une des mesures essentielles qui s'imposaient si l'on voulait que les problèmes conjoncturels et structurels de la communauté internationale soient résolus et que les efforts entrepris dans le cadre des politiques nationales produisent des résultats positifs était le renforcement de la coopération monétaire et financière internationale centrée sur un développement rapide et soutenu, notamment dans les pays en développement.

5. Les Ministres ont réaffirmé que des solutions mondiales s'imposaient, compte tenu du caractère mondial et structurel de la crise économique actuelle et qu'aucun pays ou groupe de pays, aussi puissant qu'il soit, ne pouvait, uniquement par ses propres moyens, sortir le monde de la crise pour l'orienter sur la saine voie de la reprise, de la croissance et du développement. Ils ont également noté que même si certaines données récentes semblaient indiquer que la stagnation économique n'était plus aussi générale dans certains pays développés, nulle part on n'entrevoit la perspective d'une reprise soutenue à long terme. Il ne saurait y avoir de reprise significative et durable sans restructuration du système économique mondial actuel, ont-ils souligné.

6. Les Ministres ont affirmé avec énergie le caractère légitime de l'intensification, de l'adoption et de l'application de sanctions économiques et d'autres mesures dans la lutte contre l'apartheid, le racisme, toutes les formes de discrimination raciale et le colonialisme, qui constituaient d'importants obstacles à l'émancipation des pays et des peuples en développement. A cet égard, ils ont souligné le droit qu'avaient les pays en développement, individuellement et collectivement, d'adopter de telles sanctions et mesures, comme il avait été réaffirmé lors de récentes conférences régionales consacrées aux mesures contre l'apartheid, tenues à Manille en 1982 et à Caracas en 1983.

7. Les Ministres ont réaffirmé leur profonde conviction que tous les membres de la communauté internationale devaient, à titre collectif et individuel, encore prendre d'urgence des mesures plus énergiques et plus concrètes pour mettre fin sans retard au colonialisme, à l'impérialisme, au néo-colonialisme, à l'ingérence dans les affaires intérieures, à l'apartheid, au racisme, à toutes les formes de discrimination raciale et à toutes les formes d'agression, d'occupation, de domination, d'hégémonie, d'expansionnisme et d'exploitation étrangers, qui constituaient des obstacles importants à l'émancipation économique des pays en développement. Ils ont souligné de nouveau qu'il était du devoir de tous les Etats de soutenir effectivement et d'aider les pays, territoires et peuples qui demeuraient soumis à ces pratiques et étaient touchés par elles, afin de rétablir leur souveraineté nationale, leur intégrité territoriale et tous leurs autres droits inaliénables et fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination, de manière qu'ils puissent parvenir à l'indépendance ainsi que d'encourager le développement et la coopération internationale, la paix et la sécurité. Les Ministres ont engagé tous les pays à s'abstenir de participer de quelque manière que ce soit à des investissements ou à des activités économiques tendant à des échanges commerciaux ou à l'exploitation de ressources quelles qu'elles soient, ou à des investissements dans des activités économiques se déroulant dans les territoires soumis aux pratiques susmentionnées, et à s'abstenir de les encourager ou de les promouvoir. Les Ministres ont réaffirmé leur soutien indéfectible au combat héroïque que menaient les peuples de Namibie, d'Afrique du Sud, de Palestine et des territoires arabes occupés pour parvenir à se libérer et à reprendre le contrôle effectif de leurs ressources naturelles et de leurs activités économiques. Les Ministres se sont également déclarés solidaires des Etats de première ligne qui, du fait du soutien qu'ils apportaient aux mouvements de libération d'Afrique australe, étaient l'objet d'agressions militaires de la part du régime raciste.

8. Les Ministres ont invité instamment tous les pays à s'employer résolument à agir de concert en vue de créer des fondements sains et équitables pour l'économie mondiale au service de tous dans un esprit constructif de solidarité internationale, de compréhension et de coopération mutuellement bénéfique pour assurer la survie et le bien-être de l'humanité.

9. Compte tenu de ce qui précède et des résultats des réunions internationales tenues depuis leur dernière réunion sur la coopération économique globale, les Ministres ont demandé que des mesures conjointes appropriées soient adoptées et que tous les pays répondent d'une manière positive dans les domaines énoncés ci-après en vue de restructurer et de relancer l'économie mondiale et d'assurer la croissance et le développement accéléré des pays en développement :

a) Les Ministres ont réaffirmé que les négociations globales continuaient de revêtir la plus grande importance pour les pays en développement et se sont déclarés résolus à les poursuivre vigoureusement, en traitant de manière intégrée et simultanément les questions qui se posaient. Ils ont souligné que le lancement des négociations globales envisagées dans la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, du 14 décembre 1979, devrait avoir lieu, lors de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, en deux étapes selon l'approche formulée à la septième Réunion au sommet des pays non alignés tenue à New Delhi en mars 1983 et approuvée par la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue à Buenos Aires.

b) Les Ministres ont réaffirmé que des mesures immédiates devraient être prises en faveur des pays en développement pour les problèmes présentant pour eux une importance critique afin de contribuer à atténuer leurs difficultés économiques actuelles, conformément au Programme de mesures immédiates de la septième Réunion au sommet des pays non alignés et des décisions pertinentes de la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77. En raison de la gravité et de l'urgence des problèmes, ces mesures devaient être adoptées sans plus tarder lors de prochaines conférences et réunions tenues dans le cadre du système des Nations Unies. Dans ce contexte, les efforts déployés lors de la CNUCED VI devraient être poursuivis. La trente-huitième session de l'Assemblée générale pourrait jouer un rôle important en imprimant l'élan et l'orientation nécessaires au sein du système des Nations Unies.

c) Les Ministres ont souligné que la proposition visant à convoquer une conférence internationale intergouvernementale sur les moyens monétaires et financiers du développement à laquelle participeraient tous les Etats, formulée à la septième Réunion au sommet des pays non alignés et approuvée par la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77, devrait être poursuivie vigoureusement. Les Ministres ont souligné qu'une telle conférence devrait faire l'objet de préparatifs intensifs. Le système monétaire et financier international actuel était dépassé et inéquitable et appelait une refonte complète. Les Ministres ont reconnu que l'harmonisation des diverses propositions formulées récemment à cet égard pourrait permettre de convoquer une telle conférence internationale à une date rapprochée.

d) Les Ministres ont en outre souligné que des mesures immédiates, y compris la tenue d'une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement devraient être adoptées sans condition préalable; elles devraient, conformément à la décision pertinente prise lors du septième Sommet des pays non alignés et à la Plate-forme de Buenos Aires devenir partie intégrante des négociations globales après leur ouverture.

e) Les Ministres se sont déclarés très préoccupés par l'aggravation de la crise économique mondiale due à l'accélération de la course aux armements qui mettait en péril l'économie mondiale et le processus de développement des pays en développement. Ils ont demandé l'arrêt de la course aux armements et l'adoption de mesures de désarmement efficaces qui libéreraient de précieuses ressources supplémentaires aux fins d'un développement bénéfique pour tous les pays. Ils ont rappelé qu'il fallait que la communauté internationale appuie sincèrement le processus de désarmement qui était indissolublement lié au progrès des pays en développement.

f) Les Ministres se sont déclarés profondément préoccupés par le fait que certains pays développés recourent de plus en plus fréquemment à l'application de mesures restrictives de portée toujours plus étendue et s'en servent pour exercer des pressions politiques sur certains pays en développement; ils ont réaffirmé que tous les pays développés devraient s'abstenir d'imposer des restrictions commerciales, des blocus, des embargos et d'autres sanctions économiques incompatibles avec les dispositions de la Charte des Nations Unies et en violation d'engagements contractés multilatéralement aussi bien que bilatéralement à l'encontre des pays en développement en tant que forme de coercition politique et qui affectent leur développement économique, politique et social.

g) Les Ministres, qui ont également noté que les tendances actuelles sapient à la base la coopération multilatérale, ont appelé la communauté internationale, en particulier les pays développés, à soutenir un nouveau multilatéralisme fondé sur la coordination systématique des politiques intéressant tous les groupes de pays à l'échelle mondiale, en vue de promouvoir une croissance équitable et d'amener sans à-coups une transformation structurelle de l'économie mondiale.

h) Les Ministres ont préconisé le renforcement et la dynamisation du système des Nations Unies, seul moyen de faire face efficacement aux problèmes complexes et interdépendants auxquels se heurte aujourd'hui la communauté internationale. Par le biais d'un engagement concret, réel et prospectif, les Etats Membres doivent réaffirmer leur confiance en l'Organisation des Nations Unies.

1) Les Ministres se sont dits préoccupés par le raidissement des attitudes à l'endroit de l'aide multilatérale, raidissement qui porte gravement atteinte aux programmes de développement financés par les institutions internationales dans les pays en développement. Ils ont préconisé une augmentation substantielle du flux d'aide publique multilatérale au développement et des ressources financières provenant d'autres sources multilatérales, sur une base continue et assurée et à des conditions accessibles pour les pays en développement.

j) Les Ministres ont rappelé l'importance des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies et fait valoir qu'il convenait d'accorder un rang prioritaire à ce secteur dans les plans et programmes de l'Organisation. Ils ont constaté avec inquiétude que le montant des ressources disponibles pour les activités opérationnelles avait baissé, ce qui avait perturbé les activités au service du développement financées par les organismes du système des Nations Unies dans les pays en développement et ils ont lancé un appel en faveur d'une augmentation considérable en valeur réelle du flux de ressources allouées pour les activités opérationnelles et, en particulier, pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de manière que l'efficacité des programmes opérationnels du système des Nations Unies puisse être maintenue et accrue. Les Ministres ont souscrit à la Déclaration relative aux activités opérationnelles faite à Genève par le Groupe des 77 le 28 juillet 1983. En conséquence, les Ministres ont demandé instamment à tous les gouvernements et en particulier à ceux des pays développés, de verser des contributions substantielles aux activités opérationnelles des organismes des Nations Unies lors de la prochaine Conférence d'annonces de contributions des Nations Unies.

k) Les Ministres ont exprimé leur déception face à la lenteur d'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés. Ils ont engagé la communauté internationale à appliquer pleinement et effectivement le nouveau programme substantiel d'action et à fournir aux pays les moins avancés une aide financière dont le volume et les conditions correspondent à leurs besoins de développement immédiats et à long terme.

l) Les Ministres ont dit qu'à leur sens les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les banques régionales de développement devraient jouer un rôle plus important pour faciliter le développement des pays en développement par le truchement de mesures appropriées. Ils ont aussi noté l'importance du rôle que

ces institutions pouvaient jouer pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement. Les Ministres ont affirmé leur détermination de rechercher énergiquement l'application des mesures de principe exposées dans la Plate-forme de Buenos Aires à propos de questions monétaires et financières. Ils ont instamment prié les gouvernements des pays développés, les institutions financières internationales et le système des Nations Unies de prendre immédiatement des mesures appropriées et efficaces dans ce domaine crucial afin, notamment, d'arrêter le transfert inverse de ressources financières constaté actuellement et d'assurer une augmentation substantielle des liquidités et des réserves à l'intention des pays en développement, d'accélérer les flux d'aide consentie à des conditions libérales et autres flux financiers multilatéraux et de restructurer la dette de ces pays d'une manière qui soit compatible avec leur développement économique et social. Ils ont pris acte avec préoccupation des mesures récemment adoptées par le Fonds monétaire international, qui rendaient plus rigoureuses les conditions d'assistance et avaient un effet défavorable sur les flux d'APD à destination des pays en développement. Ils ont aussi dit qu'ils étaient tout particulièrement préoccupés par la décision que le Comité intérimaire du FMI a prise récemment de réduire l'accès aux quotes-parts du Fonds.

m) Les Ministres ont recommandé que les négociations sur la septième reconstitution des ressources de l'IDA soient menées à bien rapidement et ont souligné que cette reconstitution devrait être de l'ordre de 16 milliards de dollars (selon l'évaluation de la Banque mondiale) pour permettre une augmentation sensible des flux financiers à tous les bénéficiaires, en particulier aux pays les moins avancés.

n) Les Ministres ont demandé que la coordination entre le Groupe des 77 et le Groupe des Vingt-Quatre soit renforcée afin de promouvoir les intérêts des pays en développement dans le cadre des négociations multilatérales entreprises dans diverses instances internationales. Ils ont noté l'idée d'organiser une conférence des ministres des affaires étrangères, des finances et du commerce pour discuter, de manière intégrée, de la position du Groupe dans les domaines monétaire, financier et commercial lors des négociations internationales et ont convenu que de nouvelles négociations sur la question seraient engagées entre les membres.

o) Les Ministres ont souligné la nécessité de mettre en oeuvre le Programme intégré pour les produits de base et, à ce propos, ils ont demandé instamment à tous les intéressés de favoriser la conclusion rapide d'accords internationaux sur les produits de base. Ils se sont félicités de ce qu'à sa sixième session, la CNUCED ait décidé que le Fonds commun pour les produits de base devrait commencer à fonctionner le 1er janvier 1984 et ont prié instamment tous les Etats qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier en priorité l'Accord sur le Fonds commun afin de permettre au Fonds de commencer ses activités à cette date.

p) Les Ministres ont pris note de la décision prise par la CNUCED à sa sixième session concernant le mécanisme de financement complémentaire et ont réitéré la nécessité d'accélérer les préparatifs d'une conférence de négociation sur la création d'un mécanisme complémentaire pour pallier l'insuffisance des recettes provenant de l'exportation des produits de base. Ils ont également réaffirmé qu'il fallait protéger le pouvoir d'achat des recettes d'exportation des

pays en développement et qu'il était indispensable de prendre des mesures à cet effet non seulement dans l'intérêt du développement de ces pays mais également pour favoriser le redressement de l'économie mondiale.

q) Les Ministres ont réaffirmé la nécessité pour les pays développés de mettre au point des programmes précis de durée déterminée pour l'élimination de toutes les mesures protectionnistes, y compris les subventions, qui font obstacle aux possibilités commerciales des pays en développement. Tout programme d'action devrait tenir compte des intérêts pertinents des pays en développement qui à l'heure actuelle bénéficiaient d'avantages spéciaux et devrait permettre de trouver le moyen de protéger ces intérêts. Les Ministres ont en outre exprimé leur profonde préoccupation devant les pratiques commerciales perturbatrices qu'utilisaient à l'égard des pays en développement certains pays développés, en ayant notamment recours à un système d'obstacles commerciaux et de subventions à l'exportation qui continuaient d'empêcher les pays en développement d'utiliser pleinement leur capacité de production et d'exportation de divers produits agricoles, en particulier de denrées alimentaires. Ils ont également réaffirmé la nécessité de poursuivre et d'accélérer les négociations sur le protectionnisme et les ajustements structurels qui se tenaient au Conseil du commerce et du développement afin d'atteindre les objectifs pertinents prévus dans la Plafe-forme de Buenos Aires. A ce propos, ils ont pris note de la décision prise par la CNUCED à sa sixième session d'enrayer et d'atténuer le protectionnisme et ont exprimé l'espoir que cette décision soit appliquée tant dans sa lettre que dans son esprit.

r) Les Ministres ont pris note des mesures prises par certains pays pour donner suite à la résolution 165 (S-XIX), datée du 11 mars 1978, du Conseil du commerce et du développement et ont demandé instamment aux pays développés d'appliquer pleinement et sans tarder l'accord inclus dans ladite résolution concernant la transformation en dons de tous les prêts accordés aux pays les moins avancés au titre de l'assistance financière bilatérale qui n'ont pas encore été remboursés.

s) Les Ministres ont exprimé leur grave préoccupation devant la situation agricole et alimentaire de plus en plus mauvaise de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique. Ils ont demandé l'accroissement de l'aide financière et technique internationale afin d'étayer les efforts que déploient ces pays dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture pour éliminer la faim et la malnutrition dès que possible et en tout cas avant l'an 2 000. Ils ont également demandé l'augmentation des apports de ressources consacrés à la mise en place, dans les pays en développement, de moyens nationaux de production et de recherche dans les domaines agricole et alimentaire. Les Ministres ont demandé la création immédiate d'un système de sécurité alimentaire, notamment par le biais d'un système de réserves alimentaires appartenant en propre aux pays en développement, ainsi que l'accroissement des objectifs de la Réserve alimentaire internationale de crise et de la Convention relative à l'aide alimentaire. Ils ont également demandé que des mesures appropriées soient prises pour garantir aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins avancés, un approvisionnement minimal et immédiat en denrées alimentaires en période de pénurie mondiale. Les Ministres ont fermement condamné l'utilisation de l'aide alimentaire comme moyen de pression politique et ont insisté sur le fait que la fourniture d'une aide de ce type ne devait être

assortie d'aucune condition. Ils ont estimé que les problèmes relatifs à l'alimentation et à l'agriculture devaient demeurer au centre des préoccupations de la communauté internationale.

t) Les Ministres ont souligné l'importance de la prochaine opération d'examen et d'évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, ainsi que de la convocation de la session du comité chargé de procéder à l'examen et à l'évaluation de l'application de la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement en 1984. Ils se sont déclarés déçus de ce que les pays développés n'aient pas manifesté la volonté politique ni pris le ferme engagement nécessaires pour appliquer la Stratégie. Ils ont estimé que, dans le cadre de l'opération susmentionnée, la communauté internationale devrait s'efforcer de déterminer les raisons pour lesquelles aucune mesure n'avait été prise pour appliquer les principes d'action énoncés dans la Stratégie et réaliser les buts et objectifs qui y étaient formulés et de proposer les mesures voulues pour remédier à cet état de choses afin que cet instrument puisse contribuer efficacement au progrès des pays en développement et à l'instauration du nouvel ordre économique international.

u) Les Ministres ont demandé instamment qu'à sa trente-huitième session, l'Assemblée générale prenne des mesures appropriées conformément à sa résolution 37/251, pour éliminer les obstacles à la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement grâce à l'appui financier et technique indispensable.

v) Les Ministres se sont félicités des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en place d'arrangements institutionnels et financiers à long terme pour le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, et ils ont demandé instamment à tous les pays de faire tout ce qui était en leur pouvoir, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, pour veiller à ce que les questions en suspens soient finalement réglées de façon satisfaisante et qu'ainsi les arrangements à long terme puissent entrer immédiatement en vigueur.

w) Les Ministres ont noté que, malgré plus de six ans de négociations en vue de l'élaboration d'un code de conduite des Nations Unies pour les sociétés transnationales, certains pays développés avaient rendu pratiquement impossible l'achèvement de cet instrument, comme l'avait montré l'attitude qu'ils avaient prise à propos du texte définitif établi par le Président de la session extraordinaire de la Commission des sociétés transnationales. Les Ministres ont estimé que le fait de considérer ce texte simplement comme devant servir de base à de nouvelles négociations ne saurait favoriser l'achèvement du code. Lorsqu'elle prendra des décisions au cours de sa trente-huitième session, notamment en ce qui concerne une reprise éventuelle des négociations relatives au code, l'Assemblée générale devra tenir compte de ces considérations.

x) Les Ministres ont réaffirmé que l'exode des compétences avait de graves conséquences pour les pays en développement sur les plans économique, politique et social, et ils ont demandé instamment à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier aux pays développés, de participer pleinement aux efforts entrepris pour formuler et appliquer un ensemble de politiques et mesures à cet égard, de manière à atténuer les conséquences fâcheuses qu'avait ce phénomène pour les pays en développement.

II

10. Les Ministres ont réaffirmé leur plein appui à la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et ont exprimé à nouveau leur conviction que cette coopération constituait un élément intrinsèque et essentiel des efforts des pays en développement pour restructurer les relations économiques internationales, en vue de développer pleinement le potentiel des pays en développement et de mener à bien un prompt développement social et économique et l'instauration du nouvel ordre économique international. Ils ont souligné que la coopération économique entre pays en développement n'était pas une alternative à la coopération entre pays développés et pays en développement, et qu'elle ne dégageait nullement les pays développés de leurs responsabilités et de leurs engagements pour ce qui était du soutien des efforts de développement des pays en développement sur la base de l'équité et de l'intérêt réciproque.

11. Les Ministres ont réaffirmé leur appui à la stratégie d'autonomie collective, réexprimé leur conviction qu'un développement autonome était essentiel pour assurer une indépendance véritable aux pays en développement et réduire leur vulnérabilité aux effets de la crise économique internationale et aux pressions extérieures. Ils étaient convaincus qu'étant donné les difficultés économiques mondiales rencontrées actuellement, les pays en développement devraient s'appliquer plus énergiquement que jamais à réaliser leur objectif - renforcer leur autonomie collective.

12. Les Ministres ont accueilli avec satisfaction la Déclaration sur la coopération économique entre pays en développement ainsi que la résolution sur les futures activités concernant la CEPD et sur l'organisation du Groupe des 77, adoptées par la cinquième Réunion ministérielle tenue à Buenos Aires; ils ont réaffirmé leur engagement de prendre, sur une base prioritaire, toutes les mesures nécessaires, au moyen de leurs programmes et politiques nationaux, pour promouvoir la coopération économique entre pays en développement.

13. Les Ministres ont également accueilli avec satisfaction la Déclaration relative à l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement, adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

14. Les Ministres ont noté avec satisfaction les progrès réalisés à la deuxième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération entre les pays en développement, qui s'est tenue à Tunis du 5 au 10 septembre 1983, en vue d'assurer la mise en oeuvre intégrale effective du Programme d'action de Caracas, et ils ont approuvé le rapport sur "l'action de suivi de Tunis pour la CEPD". Ils ont remercié le Gouvernement tunisien d'avoir accueilli le Comité intergouvernemental à sa deuxième Réunion et ont exprimé leur gratitude au Gouvernement colombien qui s'est offert à recevoir le Comité à sa troisième Réunion.

15. Les Ministres ont apprécié la sensibilisation croissante à la nécessité impérieuse de renforcer et d'élargir la CEPD, et aux progrès importants réalisés en matière de promotion de la CEPD aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et

interrégional; ils ont également apprécié l'intérêt et la sensibilisation croissante que marquait chaque pays à la nécessité de promouvoir la coopération économique entre pays en développement par tous les moyens possibles. Ils ont également souligné l'importance des actions visant à susciter l'intérêt national et à mobiliser un soutien populaire en faveur de la CEPD.

16. Les Ministres ont toutefois reconnu que de sérieux obstacles pourraient surgir à des stades plus avancés de la coopération économique entre pays en développement, et ont souligné qu'il importait, en conséquence, que les pays en développement adoptent de nouvelles lignes d'action à plusieurs niveaux. Dans ce contexte, les Ministres ont chargé le Président du Groupe des 77 à New York d'étudier et de proposer au Groupe, dans le cadre du Programme d'action de Caracas, du Programme de Buenos Aires et de l'action de suivi de Tunis pour la CEPD, des moyens qui permettraient de mener à bien des activités orientées vers l'action.

17. Les Ministres ont examiné les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de Caracas sur la CEPD et ont applaudi les efforts considérables qui ont été déployés pour organiser 18 réunions techniques au cours des deux dernières années. Ils ont exprimé leur gratitude aux gouvernements qui avaient accueilli diverses réunions organisées dans le cadre du Programme d'action de Caracas, voyant dans cette marque d'intérêt une contribution concrète et précieuse à la promotion de la CEPD. Ils ont noté que l'application du Programme d'action de Caracas entrait dans une nouvelle phase plus nettement orientée vers l'action, et appelée à engendrer des résultats tangibles, concrets et mutuellement avantageux, ce qui devait engager les pays en développement à donner une nouvelle impulsion à l'application intégrale et accélérée du Programme d'action de Caracas. En conséquence, les Ministres :

a) Ont souligné la nécessité de tenir comme prévu, les réunions techniques de suivi restantes conformément au Programme d'action de Caracas, et décidé qu'à la fin du mois de juin 1984 toutes ces réunions devraient avoir eu lieu. Des efforts devraient être faits pour organiser des réunions sectorielles d'examen en 1984 et 1985, comme l'avait recommandé la deuxième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination. Les Ministres ont réaffirmé combien il était nécessaire et important que le plus grand nombre possible de membres du Groupe participent à ces réunions, et ils ont demandé instamment aux membres de faire un effort particulier pour envoyer des experts aux réunions techniques.

b) Ont réaffirmé combien il était important d'adopter des modalités et des mécanismes appropriés au niveau opérationnel - comités d'action dont l'intérêt était apparu à la deuxième Réunion lors des réunions de chefs d'agences nationales, groupes d'experts et autres réunions de ce genre, et centres de recherche nationale et de formation à optique multinationale, pour l'application du Programme d'action de Caracas dans des domaines particuliers. Ils ont accueilli avec satisfaction la décision de créer des organes intergouvernementaux de ce type et prié les pays membres intéressés et, le cas échéant, leurs entreprises et institutions, de prendre des mesures concrètes à cet égard.

c) Ont souligné le rôle de mécanismes de coordination que jouaient les points focaux nationaux et ont appuyé fermement les mesures recommandées par le Comité intergouvernemental de suivi et de coordination à sa deuxième Réunion en vue de renforcer leur rôle. Les Ministres ont constaté avec satisfaction que la grande majorité des membres du Groupe avaient déjà désigné leur point focal national et ont exhorté les pays membres qui ne l'avaient pas encore fait à désigner leurs points focaux nationaux et à les rendre opérationnels le plus tôt possible.

d) Ont souligné le rôle capital que jouait la circulation systématique de l'information dans la promotion et le renforcement de la coopération économique entre les pays en développement et ont demandé aux membres d'entreprendre activement et à titre hautement prioritaire la mise en place du réseau d'informations multisectorielles dans le cadre de l'action future relative à la CEPD, conformément aux recommandations de la deuxième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination.

e) Ont noté avec satisfaction qu'un grand nombre de membres avaient fait part de leur intention de participer aux négociations relatives au système global de préférences commerciales. Ils ont invité tous les pays en développement qui ne l'avaient pas encore fait à participer d'urgence à ces négociations en vue de permettre au Comité de négociation du système global de préférences commerciales de prendre des mesures efficaces pour une conclusion rapide des négociations. Dans ce contexte, les Ministres ont demandé au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de leur donner son plein appui pour la conduite de ces négociations.

f) Ont fermement appuyé le renforcement de la coopération financière et monétaire entre les pays en développement et ont vivement recommandé de poursuivre et intensifier les efforts pour trouver des moyens d'encourager cette coopération. Dans ce contexte, ils ont convenu qu'il fallait que le Président du Groupe des 77 prenne au plus vite des mesures de suivi en vue d'appliquer les recommandations adoptées à la deuxième Réunion du Comité intergouvernemental, en tenant compte des vues exprimées à cette réunion, et ils ont invité les pays intéressés à participer à cet effort.

g) Ont noté que le projet de statuts élaboré pour l'Association des organisations commerciales d'Etat entrerait en vigueur dès que le texte serait signé par 15 organisations de ce type existant dans les pays en développement, ce qui était le nombre minimum requis. Ils ont formulé l'espoir que l'Association serait constituée à une date très rapprochée, de préférence avant la fin de l'année en cours.

h) Ont reconnu que les associations de producteurs avaient un rôle important à jouer en assurant aux pays en développement des prix équitables et rémunérateurs pour les produits qu'ils exportent et en leur permettant de ce fait d'accroître leurs recettes d'exportation. Ils ont déclaré que l'adoption, par les associations de producteurs, de mesures fermes et concertées, ainsi que le renforcement et la multiplication de ces associations, ne pourraient qu'aider à la réalisation de ces objectifs.

i) Ont souligné qu'il importait de poursuivre plus avant les efforts visant à harmoniser les programmes de CEPD et ceux du Mouvement des non-alignés.

j) Ont souligné qu'une coordination étroite entre tous les chapitres du Groupe des 77, y compris le Groupe des Vingt-Quatre, était vitale pour la mise en oeuvre et le suivi efficaces du Programme d'action de Caracas et ont décidé que les recommandations adoptées à cet effet par le Comité intergouvernemental à sa deuxième Réunion devraient être appliquées.

k) Considérant qu'il serait utile d'harmoniser la durée du mandat des présidents des différents chapitres du Groupe des 77, les Ministres des affaires étrangères ont demandé que les membres du Groupe tiennent des consultations urgentes à ce sujet et ont décidé que cette question devait être examinée de façon approfondie à la troisième Réunion du Comité intergouvernemental afin que des recommandations appropriées puissent leur être soumises en la matière lors de leur prochaine réunion annuelle, en 1984, à New York.

l) Les Ministres ont exprimé leur gratitude aux membres qui avaient versé une contribution au compte de la CEPD et ont instamment prié tous les membres d'y verser des contributions généreuses.

m) Ils ont également demandé aux gouvernements de faire en sorte que tous les membres du Groupe d'assistants soient mis à la disposition du Président du Groupe des 77, à plein temps, afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités accrues en ce qui concerne l'application du Programme d'action de Caracas, comme l'avait recommandé le Comité intergouvernemental à sa deuxième Réunion. Dans ce contexte, ils ont exprimé leur reconnaissance pour le travail important réalisé par le groupe d'assistants, et ont exprimé à nouveau leur gratitude aux gouvernements qui avaient détaché ces fonctionnaires pour prêter leur concours au Président du Groupe des 77 à New York, selon les dispositions du Programme d'action de Caracas.

n) Vu les responsabilités accrues découlant de l'application du Programme d'action de Caracas, qui, au stade actuel, nécessiterait souvent l'assistance de spécialistes, ils ont invité les gouvernements à envoyer à leurs frais des experts auprès du Président du Groupe des 77 à New York afin de s'acquitter de tâches temporaires.

o) Ils ont souligné le rôle et la nécessité d'améliorer la coordination entre les groupements économiques des pays en développement en vue de promouvoir et de renforcer la coopération économique entre les pays en développement, tout en tenant compte de la valeur de leur expérience pratique et opérationnelle dans la mise en oeuvre efficace du Programme d'action de Caracas.

p) Conscients de l'importance de la contribution que les organisations et les instituts de recherche dans les pays en développement étaient à même de faire ou avaient déjà faite en vue de la promotion de la coopération économique entre les Pays en développement, ils ont souligné que la coopération et la coordination entre le Groupe des 77 et ces organisations et institutions devaient être renforcées dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas.

q) Ils ont prié les organisations et organismes du système des Nations Unies de prendre des mesures efficaces visant à appuyer l'application des recommandations de la deuxième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination, en vue de renforcer la coopération entre le Groupe et ces organisations et organismes pour promouvoir la CEPD et mettre en oeuvre le Programme d'action de Caracas.

r) Ils ont décidé de suivre de près les faits nouveaux concernant la promotion de la CEPD et la mise en oeuvre du Programme d'action de Caracas et ont décidé d'effectuer un examen plus détaillé de cette question en 1985.

III

18. Les Ministres ont réaffirmé qu'il importait de continuer à consolider l'unité et la solidarité des pays en développement dans leur action en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international.

19. Les Ministres ont décidé que le vingtième anniversaire de la création du Groupe des 77 devrait être célébré par le Groupe le 15 juin 1984.
